

## INFORMATIONS RENTREE SCOLAIRE 2025

Chers Parents,

Vous avez choisi d'inscrire votre enfant dans un Etablissement Catholique associé à l'état par contrat, nous sommes heureux de l'accueillir et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

**En 2025, la rentrée se déroulera de la façon suivante :**

- les niveaux 6<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> : le lundi 17 février à 7h30,
- les niveaux 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> : le mardi 18 février à 7h30.

**Les cours débuteront dès lundi après-midi pour les 3<sup>ème</sup>, mardi matin pour les 6<sup>ème</sup> et mardi après-midi pour les 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>.**

*Une information sur les nouvelles modalités de récompenses aux conseils de classe, aura lieu pour les parents de 6<sup>ème</sup> en salle polyvalente le lundi 17 février 2025 à 9h30.*

**La rentrée des élèves internes est prévue comme suit :**

- le dimanche 16 février 2025 à partir de 15H00 jusqu'à 16h30 (obligatoirement) pour les 6<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>
- le lundi 17 février après-midi à partir de 15h00 jusqu'à 16h30 (obligatoirement) pour les 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>. (Organisation communiquée via le site du collège <https://coldsavio.ddec.nc/> )

Dans **les écoles primaires**, les frais de fonctionnement ne sont pris en charge que partiellement par les collectivités publiques et dans l'ensemble de nos établissements, **primaires et secondaires**, les frais d'équipements collectifs et individuels restent à notre charge.

Votre participation est donc nécessaire, elle se détaille comme suit :

PARTICIPATION DES FAMILLES		MONTANT
1	Fonctionnement	- « Gratuit »
2	Frais de structure, assurance, pastorale	- 16 500 Frs
3	Fournitures individuelles 🚩 Fournitures scolaires 6è 🚩 Fournitures scolaires 5è 🚩 Fournitures scolaires 4è ( poche complète) 🚩 Fournitures scolaires 4è (Poche partielle) 🚩 Fournitures scolaires 3è ( Poche complète) 🚩 Fournitures scolaires 3è (Poche partielle) 🚩 Trousseau tenue (5 polos, 1 T-shirt EPS, 1 polaire)	🚩 9 000 Frs 🚩 12 000 Frs 🚩 9 000 Frs 🚩 8 000 Frs 🚩 9 000 Frs 🚩 8 000 Frs 🚩 10 000 Frs
<b>PRESTATIONS ANNEXES</b>		
4	Demi-pension ou	- 8 850 Frs/Mois OU
5	Pension complète ( Repas et hébergement inclus)	- 25 125 frs/mois
<b>PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES</b>		
6	Coopérative internat (pour les élèves internes uniquement)	- 1000 frs
7	Dépôt de garantie manuels scolaires	- 5 000 frs (2500frs à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant)
8	Agenda carnet de correspondance + livre lecture suivie <b>pour les familles n'ayant pas commandé la poche de fournitures au collège</b> ( inclus dans tarifs des poches)	- 1 700 frs
<b>TOTAL PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES</b>		*****

## 1- Fournitures scolaires et Trousseau

Les poches de fournitures scolaires et le trousseau des tenues seront vendus au collège les **6 et 7 février 2025, selon le calendrier suivant :**

- **Judi 6 février** pour les élèves de 6<sup>ème</sup> de 7h30 à 11h30 puis pour les élèves de 5<sup>ème</sup> de 13h00 à 16h00
- **Vendredi 7 février** pour les élèves de 4<sup>ème</sup> de 7h30 à 11h30 puis pour les élèves de 3<sup>ème</sup> de 13h00 à 16h00

**A ces dates, et si cela n'a pas été régularisé en fin d'année 2024, il vous sera également demandé le dépôt de garantie pour le prêt des manuels scolaires ( 5000 frs), cette somme sera reconduite l'année suivante si aucun manuel n'est perdu ou endommagé. Un reçu vous sera alors remis qui permettra à votre enfant de récupérer ses manuels le jour de la rentrée. Vous devrez également régler le solde des poches de fournitures commandées fin 2024 ainsi que les frais pour les tenues. (pensez à vous munir de vos reçus)**

**Les familles n'ayant pas**

**commandé de poches de fournitures au collège peuvent consulter les listes via le site du collège <https://coldsavio.ddec.nc/> ou les demander par mail à [sec.col.sdsavio@ddec.nc](mailto:sec.col.sdsavio@ddec.nc)**

**Information:** Les élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> débiteront l'année par des séances de piscine, il est donc nécessaire de prévoir des maillots de bain et lycras.



## 2- Demi-pension

La demi-pension est facultative et est déterminée par les parents. La facturation des repas est trimestrielle (les versements peuvent toutefois être effectués mensuellement), **le premier versement sera exigé avant le lundi 17 février 2025.**

	Elèves non boursiers	Boursiers Province Sud
Frais pour Demi-pensionnaires à la charge des familles	79 650 Frs/an ou 8 850 Frs/mois	36 375 Frs/an ou 4 042frs/mois <b>(sous réserve de modification de la P. Sud)</b>

En cas d'absence prolongée pour une maladie, d'une durée de 8 à 15 jours civils, dûment constatée par certificat médical, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension seront remboursées ; en cas de déménagement ou d'exclusion définitive, les remboursements interviennent à compter du premier jour qui suit ces événements.

En cas de non-paiement d'un trimestre dû à son terme, sans explication des parents, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre à la demi-pension l'élève pour le trimestre suivant. Il en avertira la famille par lettre recommandée avec accusé de réception.



**Les élèves dont les factures de demi-pension de l'année précédente ne sont pas acquittées ne seront également pas réadmis à la cantine à la rentrée 2025**

## 3- Pension complète.

La facturation de la pension est trimestrielle, (les versements peuvent toutefois être effectués mensuellement), **le premier versement sera exigé avant le lundi 17 février 2025.**

	Elèves non boursiers	Boursiers Province Sud
Frais pour Internes à la charge des familles. (Sortie tous les weekends)	226 125 Frs/an ou 25 125 Frs/mois	85 635Frs/an ou 9 515frs/mois <b>(Sous réserve de modification de la Province Sud)</b>

En cas d'absence prolongée pour maladie d'une durée supérieure à huit jours civils, dûment constatée par certificat médical ou pour toute autre raison dûment justifiée, les sommes trop perçues au titre de l'internat seront remboursées à compter du premier jour où est reçue la notification écrite des familles. Les remboursements interviennent dans les mêmes conditions en cas d'exclusion définitive, à compter du premier jour qui suit celle-ci. En cas de non paiement du trimestre dû à son terme, sans explication des parents, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre à l'internat l'élève pour le trimestre scolaire suivant. **De même un élève interne l'année précédente se verra placé en liste d'attente pour la pension complète si les factures antérieures ne sont pas régularisées.**

#### **4- Prestations supplémentaires**

##### **Modalités de règlement**

##### Acompte d'inscription ou de réinscription

Un acompte d'une valeur égale à 16 500 FCFP est exigible lors de l'inscription ou de la réinscription. Il viendra en déduction des sommes dues et sera inscrit comme tel dans vos relevés de compte. Cet acompte ne sera remboursé qu'à hauteur de 11 000 FCFP en cas de désistement que pour une cause réelle et sérieuse telle qu'un déménagement, ou une réorientation et laissée à l'appréciation du chef d'établissement.

##### Mode de règlement

Les règlements peuvent-être effectués soit par chèque bancaire à l'ordre du Collège Saint Dominique Savio, soit en espèces ou par virement sur l'un des comptes suivants :

**OPT : Collège St Dominique Savio N° 14158 01022 0055837A051 84**  
**SGCB : DDEC-Col St D SAVIO Fonct N° 18319 06701 02600301119 50**

Le libellé du virement devra préciser le nom de l'élève et la nature du règlement. **La mise en place de virements permanents est vivement conseillée pour faciliter le règlement des factures de pension ou de demi-pension.** (N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat du collège à ce sujet). Veuillez à demander un reçu des sommes versées à la comptabilité.



**A compter de la rentrée 2025, le premier versement de demi-pension ou de pension devra être effectué avant la rentrée (soit avant le 17 février) que l'élève soit boursier ou non-boursier.**

##### Impayés

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

Vous souhaitant à tous une très bonne année scolaire 2025.

La Direction et l'équipe éducative

**NB : Pour information, collège assurera des permanences à compter du lundi 20 janvier 2025 de 8h30 à 11h30 puis l'établissement rouvrira de 8h00 à 16h00 à compter du jeudi 6 février 2025**